



## ► Profitons de la voie verte !

Ceux qui rêvaient depuis plus de deux mois d'enfourcher leur « petite reine », de sauter sur leur trottinette, roller, gyropode ou skateboard, ou tout simplement de se dégourdir les jambes en parcourant à pied cette ancienne voie ferrée devenue voie verte, peuvent depuis le 11 mai profiter à nouveau pleinement de ce nouvel équipement intergénérationnel sans autre motif que celui du plaisir de la balade ou de l'exercice. Car dans le contexte d'un déconfinement à petits pas, l'usage du vélo, le plus répandu, a trouvé aujourd'hui une résonance toute particulière. Non seulement, il permet de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, mais les cyclistes qui utilisent leur propre machine limitent le risque de toucher des surfaces contaminées. C'est aussi l'occasion pour tous, jeunes et moins jeunes, de reprendre contact avec l'extérieur, de retrouver une activité physique, et de prendre plaisir à une sortie, seul ou en famille.

### *Un espace public sécurisé et qualitatif*

Sachant que la pandémie touche plus gravement les personnes en surpoids et atteintes de pathologies chroniques, faire du vélo permet de garder un poids santé, de stimuler le muscle cardiaque, d'abaisser le niveau de cholestérol et la pression artérielle. En Bref, le vélo, c'est la santé ! Et pas que le vélo. Tous les modes de déplacement non motorisés offrent les mêmes bénéfices. De plus, l'environnement y gagne une diminution des émissions de

gaz à effet de serre et la circulation routière, une meilleure fluidité. Cette nouvelle voie cyclable et piétonne, est la dernière née d'une série d'équipements destinés à faciliter et sécuriser les déplacements actifs sur le pourtour de l'étang de Thau. L'Agglopolé a porté un soin particulier à son aménagement dans l'objectif d'en faire un espace public attractif de qualité. Parcours ombragé, revêtement réalisé à base d'un enrobé végétal très « roulant », balisage solaire, mais aussi création de deux aires de repos en face de l'étang de Thau, avec tables de pique-nique, transats, point d'eau et arceaux de stationnement, qui en font un espace de détente et de bien-être. En outre, un kit de réparation vélo a été installé devant le siège de l'agglomération.

### Aide à l'achat d'un vélo électrique

Chaque année, les habitants des communes du territoire peuvent faire une demande de subvention pour l'achat d'un vélo électrique ou d'une trottinette électrique. Le montant de l'aide accordée est de 25 % de la valeur du vélo ou de la trottinette plafonnée à 200 €. Pour cela, rien de plus simple, il suffit de remplir son dossier en ligne sur le site [agglopoles.fr](http://agglopoles.fr).

ATTENTION : Il est impératif de télécharger le dossier, avant d'acheter votre véhicule. Aucun véhicule ne sera éligible si vous l'avez acheté avant de télécharger votre dossier.

## Une carte temps à votre disposition

Pour aller plus loin, une carte des temps de trajets cyclables est désormais disponible (voir double page suivante) en version numérique d'abord, puis en version papier. Elle reprend les grandes liaisons intercommunales en distinguant les pistes cyclables sécurisées des voies partagées.

Cette carte indique le temps de parcours entre les différentes communes à vélo musculaire et vélo électrique. L'objectif de la démarche est d'inciter les habitants à utiliser le vélo pour leurs déplacements quotidiens ou occasionnels. Car se déplacer à vélo n'est pas forcément très long. Exemples : entre Frontignan et Balaruc-les-Bains, comptez environ 32 mn à vélo classique et 25 à VAE, et entre Marseillan et Sète, 78 mn à vélo classique et 60 mn à VAE. Combien d'entre nous ont déjà en saison et en voiture largement dépassé ces temps de parcours sur les mêmes itinéraires ?

**+d'infos sur [agglopoles.fr/tous-a-velo](http://agglopoles.fr/tous-a-velo)**

# À vélo dans l'Agglo

## Carte des temps de trajets



Pour encourager plus encore la pratique des modes de déplacements actifs, Sète agglomération méditerranéenne mène, depuis quelques années, une ambitieuse stratégie de développement de la pratique du vélo dont le fer de lance est son schéma cyclable intercommunal.

Son objectif est simple : programmer d'ici à 2030 des travaux pour éliminer les principales discontinuités cyclables, sécuriser massivement le stationnement vélo courte et longue durée, et installer des panneaux de signalétique pour orienter les cyclistes. Le dernier point de ce projet résume d'ailleurs à lui seul la volonté de notre agglomération : créer des services destinés à faciliter « l'écosystème vélo », c'est-à-dire, faire en sorte que la pratique du vélo soit la plus sécurisée et la plus confortable possible, sur l'ensemble de notre territoire.

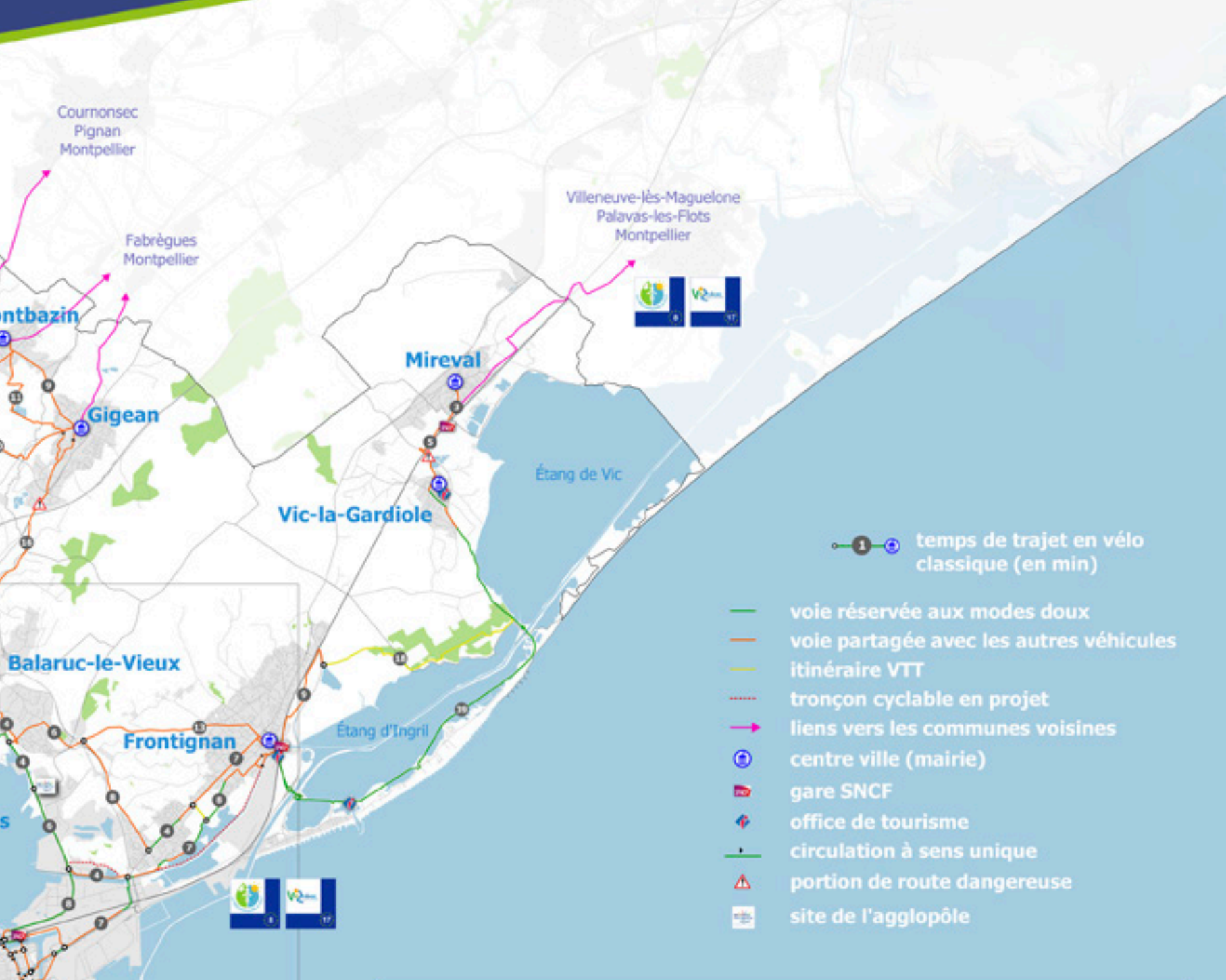
Cette carte des temps de trajet à vélo, entre nos diverses communes, s'inscrit pleinement dans cette démarche. Elle est avant tout un outil de sensibilisation destiné à faire prendre conscience que nombre de nos déplacements peuvent se faire autrement qu'en voiture.

La carte, dans sa version imprimée, sera disponible début juillet dans les mairies et offices de tourisme du territoire, mais vous pouvez d'ores et déjà télécharger son contenu en scannant le code barre ci-dessous ou en vous rendant sur notre site [agglopoie.fr](http://agglopoie.fr)

Scanner le QR code pour  
télécharger  
la carte vélo sur  
votre smartphone



-  EuroVélo 8  
La Méditerranée à la Mer
-  EuroVélo 17  
ViaRhôna
-  Canal des 2 mers



### Temps de trajet (en min) en vélo classique et vélo électrique

Balaruc-le-Vieux (mairie)	7	14	26	16	24	66	65	29	63	22	10	20	23	57	30
9	Balaruc-les-Bains (mairie)	20	25	23	31	73	64	36	62	29	17	19	22	56	37
17	26	Bouziques (mairie)	39	21	12	54	69	17	76	27	15	33	36	70	29
34	32	51	Frontignan (mairie)	42	50	82	66	55	37	48	36	20	22	31	56
21	30	28	55	Gigean (mairie)	32	74	81	37	79	7	13	35	38	73	27
31	40	15	65	42	Louplan (mairie)	46	62	9	87	38	26	44	47	81	17
83	92	67	101	94	56	Marseillan (mairie)	15	37	119	80	68	63	60	113	63
85	83	86	82	106	75	19	Marseillan (Plage)	52	103	87	75	47	44	97	78
37	46	21	71	48	10	46	65	Méze (mairie)	92	43	31	49	52	86	26
81	79	98	48	102	112	148	129	118	Mireval (mairie)	85	73	57	59	6	93
29	38	36	63	9	50	102	114	56	110	Montbazin (mairie)	12	42	45	79	20
13	22	20	47	16	34	86	98	40	94	16	Poussan (mairie)	30	33	67	20
27	25	44	26	48	58	79	60	64	73	56	40	Sète (gare)	5	51	50
30	28	47	27	51	61	74	55	67	74	59	43	5	Sète (mairie)	53	53
73	71	90	39	94	104	140	121	110	8	102	86	65	83	Vic-la-Gardiole (mairie)	87
40	49	37	74	36	22	78	97	32	121	27	27	67	70	113	Villeveyrac (mairie)